



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 septembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 septembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. GATEAU, Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE et M. DEDIANNE Alain.

Était excusé : M. PARDANAUD.

Absents non excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-110 : RÉGIE AGRICOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT PAYS-RÉGION TERRITOIRES EN ACTION :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, démarré en 2022 suite à une étude de faisabilité validée, le projet de régie agricole est rentré dans une phase plus concrète en 2023.

Il précise que pour mener à bien ce projet de régie agricole, une demande de subvention a été formulée au Pays Nivernais Morvan, porteur d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial). Ainsi, le comité de Pays a rendu un avis favorable pour la présentation du projet à la Région, au titre de la subvention : « Aménagement du Territoire - Territoires En Actions (TEA) ».

Le projet s'élève à 60 000 € en investissement (matériels et outillage, tunnels, véhicule, structures...) et peut bénéficier d'une subvention de 18 000 € (30 %).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention « Aménagement du Territoire - Territoires En Actions (TEA) » à la Région via le Pays Nivernais Morvan.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à la majorité (1 abstention),

- APPROUVE le projet d'investissement pour la régie agricole
- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible à la Région via le Pays Nivernais Morvan au titre « Aménagement du Territoire – Territoires en Actions (TEA)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Suivent les signatures.